

## MESSAGE DE LA DIRECTION

On commence l'année politique avec plusieurs dossiers à l'agenda; dossiers qui auront sûrement des impacts sur les opérations de vos commerces.

Bien entendu, premièrement, il s'agit de celui sur **la modernisation et l'élargissement de la consigne**. Dans l'air depuis plusieurs années, le Ministre de l'Environnement devrait sous peu, si ce n'est pas déjà fait au moment où vous lisez ces lignes, nous dévoiler son projet. Il sera sûrement question d'une augmentation de la valeur de la consigne, de la mise en place d'une consigne sur toutes les bouteilles de plastique d'eau et de jus, plus particulièrement sur les bouteilles de format individuel, d'une consigne sur les bouteilles de vin, de la mise en place d'un réseau de dépôt pour la récupération de tous ces contenants et, nous l'espérons fortement d'une augmentation de la prime aux détaillants, si ces derniers sont toujours impliqués dans le processus de récupération des contenants. Dans ce dossier, au cours des derniers mois et des dernières semaines, nous avons multiplié les rencontres avec des intervenants majeurs tels que la SAQ, Recyc-Québec et le Ministère de l'environnement afin de s'assurer que les préoccupations des détaillants soient bien entendues et comprises.

Nous suivons également de près le dossier **de la cigarette électronique** car le gouvernement a manifesté son intention de réglementer l'industrie du vapotage. Le ministère de la santé doit entreprendre ce printemps une série de consultation pour ce faire. D'après ce que nous en savons, le gouvernement entend encadrer davantage les compagnies qui produisent des articles de vapotage, réglementer les taux de nicotine et les saveurs. Il pourrait même aller jusqu'à interdire la vente des cigarettes électroniques dans les dépanneurs comme c'est le cas actuellement en Colombie-Britannique. L'AMDEQ entend bien se faire entendre.

Lors de la campagne électorale de l'automne dernier, le Premier ministre Trudeau a fait la promesse, afin de soulager le fardeau financier des petites entreprises, de réduire les **frais de transactions faites par carte de crédit**, en soustrayant de ces frais, le montant de la taxe sur la taxe sur les produits et services (TPS) et les taxes de vente harmonisées (TVH). Bien que cette promesse n'entraîne pas nécessairement des économies vraiment significatives, elle serait tout de même la bienvenue. Nous entendons entreprendre des démarches auprès de la députation de tous les partis politiques fédéraux pour que cette promesse soit bien respectée.

Ceci dit, 2019 fut une excellente année pour l'Association, le travail assidu de nos représentants sur la route et la variété des services aux membres a fait en sorte que l'AMDEQ poursuit sa croissance, près de 1 300 détaillants sont maintenant membres de l'AMDEQ. Merci à Denis, Raymond, Yvon, Guy et David pour leur excellent travail.

En ce début d'année 2020, nous voulons profiter de l'occasion pour vous souhaiter les meilleures ventes possibles pour vos commerces, du succès mais, avant tout ; la santé.

### Sommaire

- ◆ Message de la Direction
- ◆ Retour sur le congrès 2019
- ◆ Dossier de la consigne
- ◆ Dossier Tabac
  - la cigarette électronique
  - macaron "Montrez vos cartes"
  - cigarettes—paquets neutres
- ◆ Dossier Cannabis
  - changement à la loi
- ◆ Nouveauté AMDEQ
  - Espace membre
- ◆ Dossier Normes du travail
  - pénurie de main-d'œuvre et le travail des enfants
- ◆ Le congrès 2019 en photos
- ◆ Mérite Entrepreneurial 2019 nos lauréats
- ◆ AMDEQ change d'image
- ◆ Notre Conseil d'administration
- ◆ Célébration 2020—les gagnants
- ◆ Gagnants concours Lay's "Cuisine de rue" et Old Dutch "Des grignotines pour les Fêtes"



**Louis Tremblay**  
Accommodation Chalou  
Président du Conseil d'administration



**Yves Servais**  
Directeur général  
AMDEQ

# DOSSIER CONGRÈS

## Retour sur le congrès 2019 !

Les 20 et 21 septembre derniers, l'AMDEQ tenait, au Centre des congrès de Lévis, son 18<sup>ième</sup> congrès annuel.

Fidèle à sa marque de commerce, le congrès 2019 a encore une fois bien su marier « affaires et plaisir ». Près de 100 détaillants y ont participé et plus de 40 fournisseurs étaient présents en kiosque. Les détaillants participants ont eu l'occasion de découvrir de nouveaux fournisseurs et de bénéficier de plusieurs promotions. Quant aux fournisseurs, leur présence en kiosque leur ont permis de présenter de nouveaux produits et établir de nombreux contacts d'affaires.

De plus, les sujets qui ont été traités en atelier et lors du déjeuner-conférence ont permis de partager aux détaillants de l'information des plus pertinente et valable, utile dans la gestion de leur commerce. Nous avons d'ailleurs noté une très bonne assistance à chacune de ces activités.

Du côté divertissement, les différentes activités prévues à l'horaire du vendredi et samedi soir; golf, casino, cocktail d'înatoire, spectacles et banquet ont permis de tenir notre événement dans une ambiance chaleureuse et conviviale où la bonne humeur était au rendez-vous.

Nous en avons également profité pour tenir notre « Mérite entrepreneurial » où nous avons reconnu et honoré nos six lauréats 2019. Six entrepreneurs qui, par leur sens de l'entrepreneuriat, ont su se démarquer par :

- Leur service à la clientèle ;
- Leur implication dans la communauté ;
- Les moyens et/ou actions mis en place pour garder, motiver leurs employés ;
- La qualité de leur aménagement commercial et de la mise en marché de leurs produits et ;
- L'utilisation des technologies dans les opérations de leur commerce (site internet ou Facebook)

Le « Mérite entrepreneurial », un événement qui nous tient à cœur et dont nous sommes très fiers.

Ceci dit, le succès du congrès de cette année, nous encourage à poursuivre la tenue de cet événement annuel. **L'année prochaine**, comme nous nous sommes engagés à pratiquer l'alternance entre la région de Québec et de Montréal, nous retournerons au **Centre des congrès de St-Hyacinthe; le congrès se tiendra donc les 25 et 26 septembre 2020**. Inscrivez ces dates à votre agenda dès maintenant !



## DOSSIER DE LA CONSIGNE

Après plusieurs mois de réflexion, le gouvernement est sur le point de dévoiler ses intentions sur son projet de modernisation et d'élargissement de la consigne. Depuis le mois d'août où nous avons participé à la Commission parlementaire sur le recyclage et la valorisation des contenants de verre, nous multiplions les contacts avec les différents intervenants pour représenter et défendre les intérêts des membres. Ce que nous savons jusqu'à maintenant, c'est que le gouvernement entend :



- Augmenter la consigne sur les contenants actuels;
- Étudier la possibilité d'augmenter la prime aux détaillants;
- Élargir la consigne aux contenants de plastique d'eau, de jus et de tout autre type de boisson;
- Consigner également les bouteilles de vin;
- Établir un réseau de centre de dépôt (400) appuyé par un réseau d'environ 1 500 commerces alimentaires.

Pour ce qui est de nos revendications, **nous tenons à une augmentation de la prime aux détaillants**; prime qui n'a pas été revue depuis 1984. Nous militons également pour **un projet équitable pour l'ensemble des détaillants**. Nous ne sommes pas favorables à l'idée de discriminer entre les détaillants pour ne garder qu'un réseau restreint de détaillants qui risquerait d'être constitué de commerces appartenant aux grandes chaînes; des détaillants qui s'opposeraient entre eux, favorisant les uns et défavorisant les autres.

Bien que nous sachions que la récupération des contenants consignés déplaît à certains détaillants, d'autres, par contre, tiennent à continuer à offrir ce service à leurs clients, encore plus si la prime est augmentée. Nous sommes aussi conscients que nous devons « mettre de l'eau dans notre vin » en acceptant l'élargissement de la consigne, du moins pour les contenants de plastique. Pour les contenants de verre, plus particulièrement pour les bouteilles de vin, la réalité est bien différente; que ce soit en termes de gestion, de manipulation et d'entreposage. Pourquoi les détaillants les récupèrent-ils si la SAQ ne veut même pas les ramasser? Qui viendrait nous débarrasser des bouteilles récupérées? Les détaillants seraient-ils obligés de récupérer les bouteilles de vin? Toutes des questions qui nous préoccupent et pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponses claires.



Août 2019 - Commission parlementaire sur le recyclage et la valorisation du verre



Nov. 2019 - L'AMDEQ rencontre Sylvain Lévesque, député de Chauveau de la CAQ



Déc. 2019 - M. Servais rencontre Mme Emmanuelle Gehin, directrice adjointe, ministère de l'Environnement

## LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE

Récemment, le ministère de la Santé, face au fléau que constitue l'usage des cigarettes électroniques chez les jeunes et les problématiques de santé y étant reliés, a annoncé une consultation visant à encadrer et réglementer davantage la vente des cigarettes électroniques. Selon ce qui a été annoncé, le

ministère étudiera la possibilité de réglementer les taux de nicotine dans le liquide des cigarettes électroniques, de restreindre ou interdire les saveurs des liquides et même de restreindre l'accessibilité à ces produits en limitant le nombre de points de vente. Il est ici question, peut-être, d'interdire la vente

des cigarettes électroniques dans les dépanneurs en la permettant exclusivement dans les pharmacies et/ou les boutiques de vapotage.

L'AMDEQ suivra ce dossier attentivement et interviendra aux besoins.



## MACARON «MONTREZ VOS CARTES»



Dans le but de faciliter le travail de vos employés relativement au "cartage" pour les personnes désireuses d'acheter, non seulement des produits du tabac mais tout autre

produit dont la vente est interdite aux mineurs tels que les boissons alcooliques et les billets de loterie, l'AMDEQ a investi dans la production du macaron «**Montrez vos cartes**».

Le port du macaron «**Montrez vos cartes**» se veut être un outil de travail de sensibilisation et de prévention. Il sert non seulement à rappeler à vos employés l'importance de "carter" toute personne ayant

l'apparence de moins de 25 ans qui désire acheter des produits dont la vente est interdite aux mineurs mais aussi à signifier, à ces mêmes personnes, l'obligation de présenter une pièce d'identité à l'achat de tabac, d'alcool ou de loterie.

Le macaron «**Montrez vos cartes**» est dès maintenant disponible pour les membres. Il est gratuit mais seuls les membres qui utilisent ou ont

utilisé, sur une base régulière, la formation «**Montrez vos cartes**» ou «**Nous cartons**» pourront s'en procurer.

Nos représentants en possèdent et ils pourront vous les remettre lors de leur prochaine visite, mais bien entendu, en autant que vous ayez utilisé l'une ou l'autre de nos formations.

## Cigarettes - paquets neutres

Le **9 novembre dernier** entrant en vigueur la nouvelle réglementation du gouvernement fédéral relativement à la mise en marché des paquets de cigarettes neutres. Suite à l'entrée en vigueur de cette réglementation, les détaillants ont **90 jours** pour écouler leur marchandise restant en inventaire ou en tablettes. Donc, le **8 février prochain**, vos tablettes ou tiroirs à cigarettes devront être exempts de tous produits de tabac avec l'ancien emballage et cela comprend autant les paquets de cigarettes que les cannes à tabac et autres produits.

Assurez-vous d'être en règle **d'ici le 7 février prochain** en écoulant vos produits restants ou en vous les faisant créditer par les compagnies de tabac, si cela est possible. Dès cette date, les inspecteurs du tabac se feront sûrement un devoir de vérifier la conformité des détaillants en lien à cette nouvelle réglementation.



## INTERDICTION DE LIVRER DU TABAC

Nous voulons profiter de l'occasion pour vous faire part que selon l'une des dispositions de la loi concernant la lutte contre le tabagisme, **il est interdit de livrer du tabac à domicile ou ailleurs.** Ce n'est pas un type d'infraction qui nous est rapporté souvent mais dernièrement un détaillant l'a appris à ses dépens.

**14.1. La vente de tabac au détail doit s'effectuer dans un point de vente de tabac, en présence physique de l'exploitant du point de vente de tabac ou de son préposé et de l'acheteur.**

# DOSSIER CANNABIS

## CHANGEMENT À LA LOI SUR LE CANNABIS - INTERDICTION DE VENDRE AUX MOINS DE 21 ANS

### Qu'en est-il pour les accessoires tels que les pipes ?

Suite aux changements survenus récemment concernant certaines dispositions de la loi sur le cannabis, plus particulièrement celles en lien avec l'interdiction de vendre du cannabis au moins de 21 ans, nous avons reçu plusieurs appels de la part de détaillants s'informant s'il est légal de vendre, à des jeunes adultes de moins de 21 ans, des pipes qui plus souvent qu'autrement, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le cannabis, peuvent souvent être utilisées pour fumer du cannabis.

Par souci de répondre aux interrogations des détaillants nous ayant contacté à ce sujet et pour être à même de vous transmettre la bonne information, nous avons posé la question directement au Service de lutte au tabagisme. Vous trouverez ci-après un extrait de la réponse fournie par courriel par le Service de lutte au tabagisme :



**« Pour tous les autres produits, vous devrez vous demander s'ils sont considérés comme étant des produits du tabac tels que définis aux articles 1 et 1.1 de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme. Si c'est le cas, un commerçant ne peut en vendre à une personne de moins de 18 ans. Cela vise notamment tous les types de pipes, même celles pour le cannabis, ainsi que leurs composantes comme les passes en métal.**

*Pour les moulins à râper, ils ne sont pas considérés comme des produits du tabac ou de cannabis si bien qu'ils peuvent être vendus à toute personne. Ils peuvent aussi arborer n'importe quelle image, sauf si elles contreviennent à l'article 27 de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme ou à l'article 57 de la Loi encadrant le cannabis. »*

**Ceci dit, il est donc légal de vendre des pipes, de toutes sortes, à des personnes de moins de 21 ans mais non en bas de 18 ans.**

## NOUVEAUTÉ AMDEQ

### ESPACE MEMBRE

Toujours dans le but de mieux vous servir, nous avons ajouté une nouvelle fonctionnalité à notre site internet en créant un ESPACE MEMBRE. En cliquant sur l'onglet ESPACE MEMBRE, vous avez alors accès à différents documents pouvant vous être utiles et que vous pouvez imprimer et dans certains cas, personnaliser à votre entreprise.

D'abord, tous les documents de notre « **Manuel du détaillant responsable** » s'y retrouvent, soient :

- Politique interne sur les produits proscrits aux mineurs;
- Entente avec l'employé sur la politique interne des produits interdits aux mineurs;
- Formulaire de rappel;
- Outils de surveillance;
- Contrôle et surveillance – liste de vérification;
- Lettre d'avertissement;
- **Une copie de toutes les attestations de vos employés qui ont suivi la formation «Montrez vos cartes»**

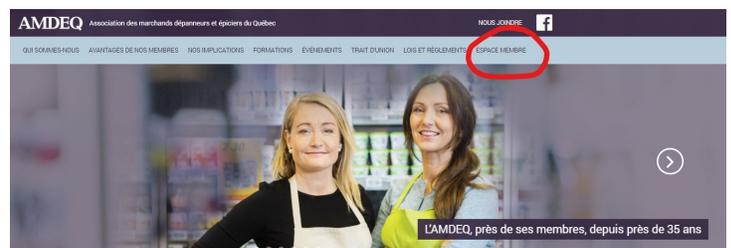
Vous y retrouvez aussi :

- Politique de magasin en matière de consommation de drogue, alcool et autres substances similaires;
- Politique relative au harcèlement psychologique et sexuelle

Vous avez également accès aux **pastilles de goût de l'ensemble des vins de la SAQ/Alimentation**. Si vous possédez une imprimante couleur, vous pouvez imprimer les pastilles de goût des vins que vous avez en magasin.

Avec le temps, d'autres documents qui peuvent s'avérer intéressants et pertinents, pourront y être ajoutés. Si vous avez des suggestions, nous vous invitons à nous en faire part. Pour avoir accès à l'ESPACE MEMBRE, vous n'avez qu'à cliquer sur l'onglet ESPACE MEMBRE et entrer :

- Votre adresse courriel (celle que vous nous avez fournie)
- Le mot de passe qui est : amdeq (en minuscule)



## PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL DES ENFANTS



Étant donné la pénurie de main-d'œuvre qui touche grandement les entreprises de commerce de détail, l'alimentation en particulier, plusieurs détaillants se trouvent à recruter de plus en plus fréquemment des jeunes de moins de 18 ans pour combler leurs besoins de main-d'œuvre. Au cours des derniers mois et encore récemment, nous avons reçu plusieurs demandes d'information à ce sujet, plus particulièrement concernant le côté légal et réglementaire à engager des jeunes de 16, 15 et même 14 ans pour combler leur manque de main-d'œuvre.

Pour répondre aux questions des détaillants à ce sujet, nous vous invitons à lire l'article ci-après tiré d'une capsule d'information du site du Protecteur du citoyen qui vulgarise et résume très bien les dispositions réglementaires qui régissent le travail des enfants.

### À 14 ans, votre enfant se cherche du travail. Que permet la loi ?

Au Québec, il n'y a pas d'âge minimum pour avoir un emploi. Sachez toutefois que la loi donne priorité à l'école jusqu'à ce qu'un jeune ait l'âge ou le diplôme requis. Voici ce qu'il faut savoir.

#### L'école d'abord!

Au Québec, il n'y a pas d'âge minimum pour avoir un emploi. Toutefois, la loi donne priorité à l'école. Plus précisément, elle prévoit que l'obligation de fréquentation scolaire prévaut jusqu'au dernier jour de l'année scolaire au cours de laquelle le jeune atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient le diplôme ou l'attestation exigée par le ministère de l'Éducation (secondaire 5, études professionnelles ou autre attestation reconnue).

À 14 ans, votre enfant ne peut donc travailler durant les heures de classe ou occuper un emploi qui compromette sa réussite scolaire. On retient que même de façon exceptionnelle – période d'activité plus intense, événement spécial – le patron ne peut demander à son jeune employé de s'absenter de l'école pour travailler.

#### La nuit, on dort...

Un employeur ne peut davantage exiger d'un jeune tenu de fréquenter l'école qu'il travaille entre 23 heures et 6 heures le lendemain. Plus encore, il doit tenir compte du lieu de résidence de celui-ci afin de s'assurer que ses déplacements pour venir travailler lui permettent d'être chez lui durant cette période de la nuit.

De façon générale, un employeur ne peut attendre d'un enfant qu'il accomplisse des tâches qui puissent nuire à sa santé ou à son développement personnel.

#### Camelot, comédien, moniteur

Des exceptions sont prévues à la loi. Ainsi, ne sont pas tenus aux mêmes horaires des jeunes qui :

- livrent des journaux;
- gardent des enfants;
- travaillent dans des camps de vacances et doivent loger sur place.

Des enfants qui prennent part à des productions artistiques – théâtre, cinéma, danse, musique – peuvent également déroger aux règles habituelles, à certaines conditions, tant pour l'obligation de fréquenter l'école que pour les heures de travail.

#### Et les parents dans tout ça?

À 14 ans pile, votre enfant n'a plus à fournir d'autorisation écrite de votre part à son employeur. À moins de 14 ans, votre accord est encore requis.

#### En savoir plus

Le travail des enfants est régi par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Le [site de l'organisme](#) vous fournit l'information utile à ce sujet. Par ailleurs, si vous estimez avoir à vous plaindre de la Commission, tant pour la disponibilité des renseignements que pour tout autre aspect de ses services, vous pouvez vous adresser au [Protecteur du citoyen](#). Nous intervenons gratuitement et en toute confidentialité.

# Congrès AMDEQ

# 2019

Soirée casino du vendredi et spectacle Harmonik



Visite des exposants



Conférence de l'Association des microbrasseurs du Québec

en  
photos...



Atelier 1 – Diagnostic et planification stratégique



Atelier 2 – Politiques ou mesures à mettre en place en relation avec les nouvelles réglementations



Cocktail, banquet et soirée dansante



Lauréats 2019 - Mérite entrepreneurial

Gagnant du rabais voyage de 2 000 \$



M. DONGYUN CAO, Dep. Bonjour, St-Laurent

# MÉRITE ENTREPRENEURIAL AMDEQ



Le **Dépanneur Victoria**, situé à Scotstown, rayonne dans sa municipalité d'une population de 500 personnes et se démarque en Estrie. La propriétaire de ce commerce, Mme Danielle Bourque, le gère depuis 16 ans et demi et possède une station-service de la bannière EKO. Elle peut donc faire profiter ses clients du programme Multipleins intégré à sa pétrolière. Mme Bourque est membre du Club Bud, ce qui permet de procéder à de nombreux tirages de prix au profit de ses clients, tels que fumoir, hamac, glacière, etc.

Elle est très à l'écoute de ses employés et tient des réunions qui permettent de réviser leurs horaires rapidement en utilisant les réseaux sociaux afin de maintenir de bonnes relations avec eux.

Le Dépanneur Victoria commandite de nombreuses activités de son milieu : la fête de la Pêche, la Passerelle, ainsi que le Ciné-parc. Côté amélioration, la propriétaire a procédé à deux agrandissements, l'un de la surface de vente et le second pour aménager une chambre froide et un entrepôt.

Madame Bourque est très fière d'avoir pu transformer le petit dépanneur qu'elle possède en un commerce moderne, avec de nombreux services offerts à sa clientèle. Elle envisage maintenant l'achat de nouveaux réfrigérateurs dans le but d'augmenter et diversifier la variété des microbrasseries.



M. Steve Marcoux, propriétaire du **Dépanneur chez Magoo**, désigné ainsi en raison d'un surnom qu'il porte depuis ses études au Séminaire de Trois-Rivières, est heureux et fier que sa fille Stéphanie ait accepté de prendre la relève de son commerce situé à Mont-Carmel en Mauricie. Il opère ce commerce depuis 1999, et a pu développer une clientèle composée de 50 % locale et 50 % régionale et touristique.

Ce dépanneur a la vocation d'un magasin général. La disposition de ses produits qui passe par le coin des sportifs, l'épicerie, des produits de nettoyage, des sacs de moulée à la meunerie, sans oublier le secteur des microbrasseries.

Ses clients peuvent savourer des mets maison bien préparés par un cuisinier d'expérience, M.

Jean-François Labelle, et profiter d'un petit restaurant sympathique. Depuis la fermeture du centre de ski, le Dépanneur chez Magoo est associé au «*Domaine de la forêt perdue*» où les amateurs de grand air peuvent patiner sur une piste de 11 kilomètres encadrée d'un environnement d'une véritable forêt québécoise. Durant la saison estivale, le site se transforme en un labyrinthe.

Comptant sur l'expérience de sa fille Stéphanie qui s'implique depuis 13 ans, M. Marcoux peut compter sur son implication afin de réaliser d'autres projets qui vont renforcer davantage la réputation de son commerce qui rayonne au centre de la Mauricie. Deux leaders en action.



Depuis 12 ans, Mme Katy Hogan, propriétaire d'un immeuble qui abrite son commerce, sa maison et un garage, opère le **Dépanneur St-René** à Gatineau. Cumulant de nombreuses fonctions telles que : la gestion, la préparation des commandes et la comptabilité, elle est venue à augmenter ses ventes. Ses efforts ont porté fruits car son chiffre d'affaires a passé de 250 000 \$ à un million de dollars. Son commerce ne cessant de se développer, elle a dû aménager deux entrepôts dans son sous-sol.

Dans son commerce, dans le but de préserver son côté campagne rustique, elle utilise une armoire en bois de chêne pour y disposer les vins rouges en plus d'y aménager un coin pour les microbrasseries.

De plus, sa force est son implication dans son milieu de nombreux organismes. Ainsi en 2018, lors de l'inondation à Gatineau, elle a réuni une équipe pour distribuer de la nourriture aux bénévoles qui venaient en aide aux sinistrés. Elle s'implique également dans la campagne de levée de fonds pour Opération Enfant Soleil et vient régulièrement en aide à des familles en difficulté.

# MÉRITE ENTREPRENEURIAL AMDEQ



Mme Marie Lyne Michaud et son conjoint, Steve, ont acheté, en juin 2015, un dépanneur sous le nom aujourd'hui de la **Station Service Michaud**, localisé à Notre-Dame-du-Lac, à Témiscouata sur le Lac.

Depuis son acquisition, ils ont investi une somme de 750 000 \$ pour le réaménagement de toute la structure de leur établissement et la création d'une cuisine pour le prêt-à-manger.

En 2017, ils ont aménagé un coin pour de la microbrasserie. L'année suivante, pour répondre aux besoins des producteurs agricoles, ils ont également aménagé le Comptoir Nature Belisle ainsi que la création de deux nouveaux lave-bateaux, autos, et gros véhicules. Le commerce dispose aussi d'un entrepôt pour motos, véhicules et bateaux.

De plus, pour les touristes, ils ont mis à leur disposition un choix de logements et d'hébergement.

Les deux propriétaires sont membres du Club Richelieu (soutien aux enfants), membres du conseil d'administration de l'école. Pour en savoir davantage sur la Station Service Michaud, ils ont un site internet et sont abonnés à Facebook. Ils ont également un programme de fidélité avec leurs clients avec le café et procèdent à de nombreux tirages et des concours sur place et en ligne.



Bien implanté dans l'un des plus beaux secteurs touristiques des plus populaire au Québec, soit le Témiscouata, le **Dépanneur Jacques Lamonde inc.** rayonne dans la municipalité de Pohénégamook. Depuis trois ans, Meyranie Lamonde a pris en charge le commerce de son père en comptant sur l'appui de son conjoint, Yannick Bélanger.

À l'automne 2017, une somme de 350 000 \$ a été investie, ce qui leur a permis de presque doubler la superficie de leur immeuble en agrandissant le coin café, l'ajout d'une table froide pour le prêt-à-manger et l'ajout d'un frigidaire ouvert de 10 pieds pour offrir aux clients entre 150 et 175 bières de microbrasserie.

De plus, un autre espace a été aménagé pour leur boutique de cadeaux qui offre des bijoux, des produits pour le corps, des jouets pour enfants, etc. Pour ce, ils se rendent tous les deux, une ou deux fois par année à Toronto pour le salon du cadeau, ce qui leur permet de voir les nouveautés et les nouvelles tendances.

Le Dépanneur Jacques Lamonde commandite de nombreuses activités pour les jeunes soit : club de danse, école, maison de la famille, club de badminton. Madame Lamonde entend mettre de l'énergie autant que ses parents et intègre ses 3 enfants, en espérant une relève.



M. Pierre Fortin est propriétaire de son commerce, le **Dépanneur du Lac** depuis 40 ans, bien secondé par son épouse, Ginette Michaud et son fils Mathieu qui s'apprête à prendre la relève.

Il s'implique autant sur le plan sportif que communautaire, notamment pour la fête annuelle de la rue principale de Matane fermée toute une journée au mois de juillet et continue de soutenir la ligue de baseball.

Pour mieux rejoindre ses clients, il a innové en publiant trois fois par année un encart, une première pour un dépanneur au Québec.

Au cours des prochains mois, il va compléter son projet d'expansion de son commerce amorcé en 2015 qui a nécessité jusqu'à maintenant des investissements d'un million de dollars.

Son dernier défi: la création d'un programme de formation pour ses employés qui a obtenu son accréditation auprès de Collégia, du cégep de Matane en 2018.

Pour la première année, 12 employés à temps plein et 14 à temps partiel se sont qualifiés pour cette formation. Un autre bel exploit pour cet entrepreneur né.

# VOTRE ASSOCIATION

## AMDEQ CHANGE D'IMAGE

Depuis plus de 35 ans, l'AMDEQ est au service de ses membres et nous avons toujours su nous adapter aux tendances du marché et même les devancer. Tout comme nos idées et notre vision, notre image a évolué, depuis quelques années nous augmentons nos offensives marketing pour mieux représenter nos membres et générer de l'achalandage en magasin. Nos représentations publiques et gouvernementales sont de plus en plus reconnues et importantes. La panoplie de services que nous offrons s'est diversifiée. L'ensemble de ces éléments nous ont permis d'accroître considérablement le nombre de membres de notre réseau de confiance.

Pour ces raisons, nous avons pris la décision, en ce tournant de décennie, de rajeunir notre image, de l'épurer et de la rendre plus facilement identifiable. Nous sommes donc fiers de vous présenter notre nouvelle image de marque que vous retrouverez sur l'ensemble de notre matériel de communication, autant corporatif que promotionnel.

De beaux projets au niveau des communications sont en production pour 2020, il nous fera plaisir d'arborer nos nouvelles couleurs et de faire bénéficier nos membres de ces retombées.



## NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à l'assemblée générale des membres tenue le 22 septembre dans le cadre du congrès et de la rencontre du conseil d'administration de novembre dernier, ci-après les membres du conseil d'administration et leur fonction.



**Yves Servais,**  
*Directeur général*



**Louis Tremblay,**  
**Président**  
*Acc. Chalou, Québec*  
*(Spécialiste en microbrasserie)*



**Albert Sleiman,**  
**Vice-président**  
*Dép. Laurion,*  
*Montréal*



**Gilles Tremblay,**  
**Trésorier**  
*Acc. populaire,*  
*Québec*



**Charles Lemoyne,**  
**Secrétaire**  
*Alim. Lemoyne &*  
*Angers,*  
*St-Boniface (Sonic)*



**Jeannot Boutin**  
*Acc. 7-23 inc.,*  
*St-Georges*  
*(Spécialiste en microbrasserie)*



**Dominic Proteau**  
*Épicerie Gérard*  
*Lemieux, Sherbrooke*



**Léon Therrien**  
*Dép. Comptoir B.M.*  
*Granby*



**Jean-François Tremblay**  
*Dépann-O-Max St-Paul,*  
*Chicoutimi*



**Pierre Fortin**  
*Dép. du Lac,*  
*Matane*  
*(Bonisoir/Esso)*  
*(Spécialiste en microbrasserie)*

# NOTRE SITE DE CONCOURS



## UN FRANC SUCCÈS !

Loto-Québec se joint à nous pour vous féliciter et remercier pour votre performance et votre grande implication à promouvoir la vente des billets de Célébration 2020 associée à notre concours « **Partez à la découverte du monde !** ». Toujours en augmentation, **55 700 consommateurs** ont participé au concours chez près de 500 détaillants cette année !

Voici les gagnants de notre concours « **Partez à la découverte du monde !** »

### Gagnante du crédit voyage, valeur de 2 500 \$ chez Voyages Laurier Du Vallon :

- Gina Prévost - achat fait à la **Tabagie St-Félix** à St-Félix-de-Valois

### Gagnants des deux celliers + 300 \$ cartes cadeaux SAQ :

- Réal Mador - achat fait à l'**Accommodation 571** à Saint-Honoré
- Nathalie Boisvert - achat fait à l'**Accommodation 7-23 inc.** à Saint-Georges

### Gagnants des 10 bons d'achats de 50 \$ :

- Bertrand Robin - achat fait au **Dépanneur Claude Lessard** à Chicoutimi
- Claude Lamy - achat fait au **Dépanneur Telmosse** au Mont-Tremblant
- Donald Doyon - achat fait au **Dépanneur Gamache** à Sept-Iles
- Francis Lapointe - achat fait au **Dépanneur La Sarre** à La Sarre
- Frédéric Boily - achat fait à l'**Accommodation Métabetchouan** à Métabetchouan
- Johanne Jutras Coupal - achat fait au **Dépanneur Simone** à Saint-Mathias-sur-Richelieu
- Mélanie Montambault - achat fait au **EKO Clairbourg** à Québec
- Michel Martinez - achat fait au **Jardins Nitro** à Salaberry-de-Valleyfield
- Nancy Proulx - achat fait au **Dépanneur Bibeau** à East Angus
- Pierre Grégoire Kaltush - achat fait à l'**Épicerie chez Arthur** à Sept-Iles

## ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES POUR LES MEMBRES



### GAGNANTS CONCOURS ESTIVAL "Cuisine de rue"



#### Grand gagnant du rabais-voyage de 2 000 \$ :

*M. Dominic Proteau, propriétaire de  
l'Épicerie Gérard Lemieux à Sherbrooke*

#### Gagnants carte-cadeau de 500 \$ :

- Placements Gryc, *Rimouski*
- Marché Marie-Lyne, *Longueuil*

#### Gagnants carte-cadeau de 250 \$ :

- Alimentation Saint-Paul, *Québec*
- Ultramar Saint-Etienne, *Lévis*
- Tabagie St-Félix, *Saint-Félix-de-Valois*
- Dépanneur Faubourg Desjardins, *Granby*
- Acc. 110 heures, *Québec*



### GAGNANTS CONCOURS "Des grignotines pour les Fêtes"



#### Gagnante du X-Box One X :

*Dép. Le Passage — Saint-Étienne-de-Lauzon*

#### Gagnants carte-cadeau de 100 \$ :

- Accommodation Ray, *Saint-Romuald*
- Fraicheur du marché, *Saint-Sulpice*
- Marché Marie-Lyne, *Longueuil*
- La Muraille des bières, *Pont-Rouge*
- Dépanneur chez Magoo, *Notre-Dame-du-Mont-Carmel*



# Votre commerce, votre assurance

**Des protections qui tiennent compte de  
la réalité des épiceries et des dépanneurs**

- Détournement de fonds par des employés, vol et cambriolage
- Bris accidentel d'équipements
- Et plus encore

**1 866 270-8280**

Lundi au vendredi, de 8 h à 20 h et samedi, de 8 h à 16 h



**Desjardins**  
Assurances

ENTREPRISES